

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022 à 19h

Présents : Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, GUIRAND Philippe, BOUVIER Magali, BRUNIER-COULIN Christine, COLLOMBIER Romain, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, VELAT Joël

Excusés : SERVE Fanny, GANDON Elodie, GUILLOT Elodie, CHERUY Dominique

Absents : /

Secrétaire : Magali BOUVIER

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2/ FINANCES

074-2022 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental (amendes de police) relative à la création d'un cheminement piéton le long de la RD925

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Des travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension sont programmés par Enedis au printemps 2023, le long de la RD 925.

La commune souhaite profiter de ces travaux pour réaliser un cheminement piéton.

Le coût des travaux à la charge de la commune est estimé à 60 000€ HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie pour la création d'un cheminement piéton le long de la RD925.

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L. 2121-29,

Considérant que la commune remplit les conditions pour prétendre à une subvention,

Considérant la nécessité d'approuver une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour la création d'un cheminement piéton le long de la RD925,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie au titre des amendes de police pour la création d'un cheminement piéton le long de la RD925,

DEMANDE l'autorisation de réaliser les travaux avant l'attribution éventuelle de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'année 2023,

DIT que la présente délibération sera transmise au Conseil Départemental de la Savoie.

3/ INFORMATIONS DIVERSES

Séisme mars 2022 :

L'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu par l'Etat

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et du garage communal :

L'étude de l'ASDER démontre que le retour sur investissement reste long, surtout en méconnaissance de l'augmentation du coût de l'énergie pour les années à venir, les tarifs étant actuellement maintenus jusqu'en 2024.

Recensement de la population 2023 :

Le recrutement d'agents recenseurs est urgent. A ce jour, aucune candidature n'est parvenue en mairie malgré l'offre d'emploi publiée.

Installation de filet autour du stade de foot :

Un devis d'un montant de 2254€ HT a été reçu. A inscrire au budget 2023

4/QUESTIONS DIVERSES

La date du prochain Conseil municipal est fixée au vendredi 16 décembre à 18h30.



La séance est levée à 20h20

Le Maire,
André VAIRETTO

Le secrétaire de séance,
Magali BOUVIER